

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP110 Communication en langue française			
Code	ECRP1B10RP110	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Quatre des enjeux principaux du métier des Relations Publiques seront abordés dans cette unité d'enseignement :

- une orthographe irréprochable
- la rédaction et la mise en page d'un document scientifique
- la veille stratégique
- la communication interculturelle

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- 1.5 Développer et entretenir des relations de confiance avec les publics internes et externes dans le respect du protocole et du savoir-vivre professionnel

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.6 Développer une attitude assertive et positive

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
- 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions
- 3.6 Élaborer et respecter un budget dans le cadre de ses activités

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**

- 4.5 Élaborer un projet économique et social
- 4.6 Interpréter et exploiter les résultats d'enquêtes et de sondages
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Mettre en place des stratégies de communication et d'information en adéquation avec les objectifs poursuivis

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Transférer efficacement ses connaissances en grammaire, en orthographe et en conjugaison dans n'importe quel écrit
- Problématiser un sujet, effectuer une recherche bibliographique, analyser des travaux scientifiques, rédiger et mettre en page un travail scientifique
- Maîtriser les différentes étapes de la veille stratégique
- Appliquer les différents modèles culturels en situation de travail interculturel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP1B10RP110A	Orthographe	24 h / 2 C
ECRP1B10RP110B	Séminaire de communication interculturelle	36 h / 3 C
ECRP1B10RP110C	Méthodologie de la rédaction	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP1B10RP110A	Orthographe	20
ECRP1B10RP110B	Séminaire de communication interculturelle	30
ECRP1B10RP110C	Méthodologie de la rédaction	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Orthographe			
Code	20_ECRP1B10RP110A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'aspect « maîtrise de l'orthographe et de la grammaire » de l'unité d'enseignement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de transférer efficacement ses connaissances en grammaire, en orthographe et en conjugaison dans une dictée ou dans tout écrit professionnel ;
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières

1. Grammaire (l'accord du verbe, l'accord du participe passé, l'adjectif, les déterminants, les adverbes en -ment ...)
2. Conjugaison
3. Orthographe

Concepts-clés

Théorie, exercices s'y référant et dictées.

Démarches d'apprentissage

- Enseignements organisés par l'établissement: cours magistraux, exercices dirigés.
- Activités individuelles: préparations, travaux, recherches d'informations.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des exercices dirigés se font lors de séances de présentation.
- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de l'activité d'apprentissage.
- Une séance de « questions-réponses » se tient lors de la dernière séance de l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants peuvent contacter l'enseignant pour des demandes d'éclaircissement. Cette possibilité est toutefois conditionnée à la présence aux séances.

Ouvrages de référence

Bescherelle (2012). Bescherelle. La conjugaison pour tous. Paris : Hatier. Bled, R., Bled, O. (2014).

Bled Orthographe. La Référence. Paris : Hachette. Campese, S. 99 dessins pour ne plus faire de fautes. Paris : Les Editions de l'Opportun.

Dewaele, B., Colomb, A. (2012). Maîtriser l'orthographe avec la certification Voltaire, Paris : Eyrolles. Grevisse. (2004).

La force de l'orthographe. 300 dictées progressives commentées. Louvain-la-Neuve : DeBoeck.

Supports

- Syllabus
- Powerpoint
- connectED
- Manuels
- vidéos

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activité d'apprentissage est évaluée

- sur base d'interrogations et de dictées tout au long du semestre
- sur base d'un examen écrit

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de communication interculturelle			
Code	20_ECRP1B10RP110B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

En termes de relations publiques, la veille stratégique consiste à procéder systématiquement, avant d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de relations publiques, à une recherche pointue et une analyse rigoureuse des informations qui permettent d'anticiper les enjeux et les tendances, d'identifier les facteurs influents, de déterminer les problématiques/enjeux de communication potentiels, de proposer les stratégies et moyens adéquats pour y faire face. Dans cette optique, la veille stratégique demeure un élément essentiel de la gestion d'enjeux. La veille stratégique représente donc un enjeu fondamental du métier du chargé de Relations Publiques auquel nous nous confronterons dans ce séminaire.

Autre enjeu fondamental, l'interculturalité au travail. En effet, en fonction de la culture, la communication ne revêt pas la même signification. Cette activité d'apprentissage vise donc à rendre plus visibles certaines différences fondamentales mais souvent invisibles liées aux dimensions culturelles, aux styles de communication qui influent sur la manière de percevoir l'espace, le temps et les relations interpersonnelles. Ce séminaire vise au bon exercice de la future activité professionnelle d'un chargé de Relations publiques tant dans sa dimension de veille que dans des contextes de management interculturel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Maîtriser les différentes étapes de la veille stratégique
- Appliquer les différents modèles culturels en situation de travail interculturel.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Veille stratégique.

- Les recherches avec Google
- Les autres outils de recherche
- La qualité des résultats
- Organiser sa recherche
- Analyser sa recherche

Communication interculturelle

Modèles de référence

Modèles de management interculturel

Démarches d'apprentissage

- Enseignements organisés par l'établissement: cours magistraux, exercices dirigés
- Activités individuelles: préparations, recherche d'information, travaux

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des exercices dirigés se font lors de séances de présentation.
- Des séances de « questions-réponses » se tiennent régulièrement lors de l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants peuvent contacter l'enseignant pour des demandes d'éclaircissement. Cette possibilité est toutefois conditionnée à la présence aux séances.

Ouvrages de référence

- Notes de cours
- Syllabus
- Sites Internet

Supports

- Powerpoints explicatifs
- sites internet
- vidéo.

supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation continue.

Travail écrit (Projet)

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10			Evc	10
Période d'évaluation	Prj	90			Prj	90

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s)

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Méthodologie de la rédaction			
Code	20_ECRP1B10RP110C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ELIAS (nathalie.elias@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage Méthodologie de la rédaction contribue à la maîtrise de la technique d'écriture et de la mise en page des travaux scientifiques requises dans l'ensemble des unités d'enseignement du cycle de formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- résumer un TFÉ en relations publiques en présentant sa problématique (situation-problème initiale et question appelant une solution), ses sources, sa méthodologie, son plan, ses résultats (réponse à la question), ses points forts et limites, ses perspectives ;
- compléter sa bibliographie de dix références scientifiques (avec au minimum un article encyclopédique, un article de revue électronique, une monographie) et de trois sources relatives à l'entreprise (rapport d'activité, article de presse détaillé, comptes...) ;
- trouver un article scientifique en lien avec le TFÉ et de le présenter sous forme de plan (mots-clés) détaillé hiérarchisé (minimum un élément par paragraphe) ;
- faire un résumé d'un article scientifique (en adoptant le même plan que pour le résumé du TFÉ) ;
- de confronter les thèses de cet article à celles défendues dans le TFÉ.

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- mettre en page et respecter les règles de présentation afférentes au travail scientifique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Problématisation
- Recherche bibliographique et heuristique
- Analyse de travaux scientifiques
- Normes de rédaction et de présentation d'un travail scientifique
- Normes bibliographiques

Démarches d'apprentissage

- Exercices dirigés et travaux pratiques
- Préparations, travaux, recherches d'informations

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des exercices dirigés succèdent aux séances de présentation.
- Des évaluations formatives avec feedbacks sont organisées tout au long de l'activité d'apprentissage.
- Des séances de « questions-réponses » se tiennent régulièrement pendant l'activité d'apprentissage.
- Les étudiants peuvent contacter l'enseignant pour des demandes d'éclaircissement. Cette possibilité est toutefois conditionnée à la présence aux séances

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- Présentation powerpoint et documents (disponibles sur connectED au regard de cette UE)
- Syllabus
- Sites Internet
- Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Évaluation continue
- Travail d'analyse
- Mise en page d'un travail scientifique

Les modalités opérationnelles seront postées sur connectEd au regard de cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10				
Période d'évaluation	Trv	90			Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).